



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Sandra PAILLET
Tél. : 05 49 03 11 71
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le **6 AVR. 2021**

**ALLIANCE FORETS BOIS
Monsieur Stéphane VIEBAN
80-82 Route d'Arcachon
33610 CESTAS**

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° R75-2019-04-15-023 du 15 avril 2019 portant délégation de signature à Monsieur Philippe de GUENIN directeur régional de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 28 juin 2019 portant subdélégation de signature ;
- Vu** la demande de modification du périmètre de l'agrément AQ01742 reçue en date du 14 janvier 2021 ;
- Vu** la certification d'entreprise délivrée par l'organisme certificateur (Qualisud) en date du 21 décembre 2020.

Agrément

pour l'application de produits phytopharmaceutiques en qualité de prestataire de services

Référence : n° AQ01742
Délivré à : ALLIANCE FORETS BOIS – SIRET : 53477026800017
domicilié : 80-82 Route d'Arcachon
33610 CESTAS

pour l'exercice des activités :

- d'application, en qualité de prestataire de services, de produits phytopharmaceutiques.

Sont couverts par cet agrément les établissements et sites visés dans le tableau suivant :

SIRET	Libellé de l'établissement	Libellé du périmètre de l'agrément	Commune de l'unité d'activité
34022309800039	XPBOIS	Applicateur	33122 - CESTAS
53477026800017	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	33122 - CESTAS
53477026800017	ALLIANCE FORETS BOIS – Agence de Pierroton	Applicateur	33122 - CESTAS
53477026800041	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	81021 - AUSSILLON
53477026800074	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	33036 - BAZAS
53477026800082	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	40075 - CASTETS
53477026800090	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	40281 - SAINT-PIERRE-DU-MONT
53477026800108	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	40246 - SABRES
53477026800124	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	24581 - VILLAMBLARD
53477026800132	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	87161 - SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
53477026800140	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	46112 - FRANCOULES
53477026800140	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	31555 - TOULOUSE
53477026800165	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	17099 - CHEPNIERS
53477026800173	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	86263 - SMARVES
53477026800181	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	47093 - FARGUES-SUR-OURBISE
53477026800223	ALLIANCE FORETS BOIS	Applicateur	27229 - EVREUX

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22, rue des Pénitents Blancs – CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05 49 03 11 00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 4/4



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

L'agrément AQ01742 délivré le 15 décembre 2016 est modifié par le présent agrément.

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr

Pour le Chef du service régional de l'alimentation,
L'Adjoint,

Olivier CRÉTON





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Sandra PAILLET
Tél. : 05 49 03 11 71
Mél : sandra.paillet@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le

6 AVR. 2021

**ALLIANCE FORETS BOIS
Monsieur Stéphane VIEBAN
80-82 Route d'Arcachon
33610 CESTAS**

Objet : Agrément pour les activités de mise en vente, vente, application de produits phytopharmaceutiques ou conseils stratégiques et spécifiques à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Réf : AQ01742 - DIR-2021-101-D

P.J : agrément définitif

Monsieur,

Suite à votre demande en date du 14 janvier 2021, je vous prie de trouver ci-joint l'agrément pour l'**application de produits phytopharmaceutiques en qualité de prestataire de services** concernant votre établissement.

Toute modification, suspension ou retrait de certification, rachat ou cessation d'activité, susceptible de remettre en cause la délivrance de cet agrément doit être notifiée dans un délai maximal de 30 jours à mon service.

Le préfet de région est susceptible de prendre toute mesure de retrait ou suspension lorsque les conditions d'octroi d'agrément ne sont plus remplies. Ces mesures peuvent porter sur tout ou partie des établissements et sur tout ou partie des activités couvertes par l'agrément.

Enfin, pour information, votre entreprise est enregistrée dans un fichier informatique auquel vous avez un droit d'accès conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les informations relatives à votre agrément sont publiées sur le site Internet du ministère chargé de l'agriculture à l'adresse : <http://e-agre.agriculture.gouv.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Chef du service régional de l'alimentation,
L'Adjoint,

Olivier CRÉTON

Copie : nonna.kernaleguen@alliancefb.fr

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel - 22. rue des Pénitents Blancs - CS 13916

-87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site Bordeaux : 51 rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél. : 05 56 00 42 00

Site Poitiers : 15 rue Arthur Ranc - CS 40537 - 86020 POITIERS CEDEX - Tél. : 05 49 03 11 00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/> 1/5

